



CHAMPIONNAT INTER ENTREPRISE DU CENTRE

VADEMECUM Du CHIC 2024

2024 - DATES IMPORTANTES

31 JANVIER	- Date limite des ré-inscriptions des AS au CHIC
1er MARS	- Date limite des inscriptions des nouvelles AS au CHIC
15 MARS	- Date limite d'inscriptions des joueurs engagés par une équipe
4 MAI	- Tour 1 - Golf de Cheverny
18 MAI	- Tour 2 - Golf de Villedieu
1er JUIN	- Tour 3 -Golf de la Picardière
15 JUIN	- Tour 4 - Golf de Tours-Andrée
07 SEPTEMBRE	- Tour 5 - Golf de Sully-sur-Loire
21 SEPTEMBRE	- Tour de rattrapage
28 SEPTEMBRE	- Tour 6 - Golf de Marcilly
7 DÉCEMBRE	- RÉUNION ANNUELLE DES ASSOCIATIONS SPORTIVES D'ENTREPRISES – Marcilly

TABLE DES MATIÈRES



REGLEMENT GENERAL	Page 3
COMMISSION DU GOLF ENTREPRISES	Page 3
COMMUNICATION	Page 4
COMITE DE L'EPREUVE – SON RÔLE	Page 4
RÈGLES PARTICULIÈRES : RÈGLES LOCALES	Page 5
RÈGLES PARTICULIÈRES : PLACEMENT DE LA BALLE	Page 5
RÈGLES PARTICULIÈRES : COMPÉTITION INTERROMPUE	Page 6
RÈGLES PARTICULIÈRES : SPECIAL CRISE SANITAIRE	Page 7
LUTTE CONTRE LE JEU LENT	Page 7
INDEX -GESTION	Page 8
REGLEMENT PARTICULIER	Page 8
1. TÂCHE DES COORDINATEURS	Page 8
2. ASSOCIATIONS SPORTIVES AUTORISÉES À PARTICIPER	Page 8
3. JOUEURS AUTORISÉS À PARTICIPER	Page 9
4. INSCRIPTION DES ÉQUIPES AU CHAMPIONNAT	Page 9
5. INSCRIRE LES JOUEURS AU CHAMPIONNAT	Page 10
6. COMPOSITION DES ÉQUIPES	Page 10
7. INSCRIRE LES JOUEURS À UNE RENCONTRE	Page 10
8. RESTRICTION DES INDEX	Page 11
9. LIEUX DES COMPÉTITIONS	Page 11
10. ORDRE DES DÉPARTS	Page 11
Page 11	
11. ORGANISATION DES JOURNÉES DE CHAMPIONNAT	Page 11
Page 11	
12. TROPHÉE	Page 12
Page 12	
13. LOTS : GIVE AND TAKE (DONNE ET PREND)	Page 12
Page 12	
14. COORDONNÉES DES CAPITAINES 2023	Page 12
Page 12	

15.	CALENDRIER 2024	
	Page 13	
16.	RÉUNION ANNUELLE DES A.S. D'ENTREPRISES	Page
	14	
17.	REMERCIEMENTS	Page
	14	

REGLEMENT GENERAL

COMMISSION DU GOLF ENTREPRISES

La Commission du Golf Entreprises, composée du Délégué de la Ligue et de représentants des Associations Sportives, a pour rôle de :

- établir, tenir à jour, modifier le présent vadémécum.
- établir le calendrier des épreuves.
- prendre en compte les inscriptions des équipes aux épreuves.
- gérer les rencontres et établir les classements.
- régler les litiges qui lui sont soumis, en dernier ressort.
- proclamer les résultats et remettre les trophées.

La désignation de ses représentants est validée lors de la Réunion annuelle des Associations Sportives d'Entreprises et est établie pour une durée de 4 ans. Des membres supplémentaires peuvent être cooptés si nécessaire.

Actuellement, les membres de la Commission, pour la période de **2020** à **2024** sont :

- | | |
|-----------------------------|---|
| - Philippe GAVOIS | ACETE – Tours - Délégué de Ligue |
| - Olivier CHERY | GAZELEC 37 – Tours |
| - Philippe DAILLET | ASTAG – Amboise - Coordinateur CHIC |
| - Bernard PETIT | GAZELEC 45 – Orléans - Coordinat. CHIC |
| - Sébastien REBOULET | C.E. NOVO NORDISK – Chartres |

- **Karl STAEMPFLI** PARFUMS CHRISTIAN DIOR – Orléans
- **Yacine ZIAR** ROTO SPORTS – Blois

COMMUNICATION

Adresse du site Internet : <https://www.golf-centre.fr>

Vous y trouverez toutes les informations concernant les règlements des compétitions du Golf Entreprises organisées dans la Ligue du Centre, ainsi que les horaires des départs, les règles locales, les résultats, les classements et autres nouvelles et reportages.

Adresse de contact : gecvdl@gmail.com

pour échanger avec les membres de la Commission Golf Entreprise Centre - Val de Loire :

Le lien du Drive accès aux AS:

<https://drive.google.com/drive/folders/1e4wLiQKSZNGF0NgNxOzSkPO1af6eiJ2A>

COMITE DE L'EPREUVE – SON RÔLE

Un Comité de l'épreuve est institué pour chaque rencontre.

Il est composé d'au moins 3 personnes (un des membres de la commission Golf Entreprises de la ligue ainsi que 2 capitaines choisis parmi les capitaines désignés pour la journée sur la fiche d'inscription) ou en cas d'absence du membre du membre de la ligue (3 capitaines choisis parmi les capitaines désignés pour la journée sur la fiche d'inscription).

Nota : il peut être fait appel à un responsable du golf du lieu de la rencontre pour confirmer certains cas litigieux et pour apporter des précisions sur les règles locales.

Le Comité de l'épreuve a pour mission de :

- Faire respecter la cadence de jeu
- Faire enregistrer les cartes de scores pour la gestion des index
- Régler les litiges qui lui sont soumis. Le Comité pourra décider de soumettre ces litiges à la Commission Golf Entreprises de la Ligue du Centre-Val de Loire qui se réunit le mardi soir, mais quand il rendra une décision, celle-ci sera définitive (Règle 20-2b).
- Interrompre le jeu en cas de danger imminent (orages) ou en cas de fortes détériorations des conditions météorologiques (règle 6-8).
- Faire reprendre le jeu si les conditions le permettent à nouveau.
- Arrêter la compétition si les conditions ne s'améliorent pas.

RÈGLES PARTICULIÈRES : RÈGLES LOCALES

Les règles locales sont à la charge des golfs. La commission du Golf Entreprises ne peut être tenue responsable des modifications de terrain survenue dans la nuit, intempéries, passage d'animaux, coup de tondeuse du matin, etc...

RÈGLES PARTICULIÈRES : PLACEMENT DE LA BALLE

La règle par défaut est de placer la balle à une **longueur de club** sur toutes les parties tondues ras, sans se rapprocher du trou, sauf précision apportée par le starter ou mentionnée sur la carte de score, le jour de l'épreuve.

RÈGLES PARTICULIÈRES : COMPÉTITION INTERROMPUE

1 -> Si, pour quelque raison que ce soit, une compétition était **définitivement interrompue avant que tous les joueurs aient pu terminer leurs parcours,** la Commission du Golf Entreprises devrait faire **rejouer** cette compétition **sur le terrain de son choix, à la date de réserve** renseignée dans le calendrier dans ce but.

Les cartes de score des joueurs ayant terminé le parcours ne seraient pas enregistrées pour la gestion des index.

2 -> Si la date de réserve est déjà prise, la Commission du Golf Entreprises devrait faire **rejouer** cette compétition **sur le même terrain**, le plus tôt possible.

Dans ce cas, seules les équipes présentes lors de la compétition interrompue pourraient rejouer et ce avec, au maximum, le nombre de joueurs présents lors de la compétition interrompue.

Toute équipe qui ne pourrait se libérer pour cette date serait déclarée forfait. (Elle marquera 0 point au lieu des – 2 points)

3 -> En cas de non-possibilité de rejouer cette rencontre et si tous les joueurs avaient pu disputer les 9 premiers trous du parcours avant l'interruption définitive, alors le classement de cette compétition serait établi à partir des scores réalisés sur ces 9 premiers trous et cette Compétition serait prise en compte dans le classement Général concerné.

Les cartes de score ne seraient pas enregistrées pour la gestion des index.

4 -> Si aucune des solutions précédentes n'était réalisable, alors la Compétition serait **définitivement annulée** et le classement général concerné serait établi sans tenir compte de cette compétition.

RÈGLES PARTICULIÈRES : SPECIAL CRISE SANITAIRE

Au cas où 2, 3, 4 ou 5 rencontres devraient être annulées, le classement du championnat sur la ou les journées est entériné.

Le vainqueur du championnat est sacré Champion du CHIC.

LUTTE CONTRE LE JEU LENT

Le jeu lent est un reproche qui nous est régulièrement fait par les golfs et certains nous refusent l'accès à leur parcours pour ce motif.

Règle applicable: arrivée **plus de 20 minutes** après l'équipe précédente **deux points de pénalité.**

A noter:

- Un groupe a terminé son parcours lorsqu'il libère le green du 18.
- Tout groupe en infraction peut faire valoir des circonstances atténuantes auprès du Comité de l'épreuve (le jour même de la compétition).
- Le Comité d'épreuve analyse les horaires et décide l'application des pénalités pour les équipes concernés par un retard jugé déraisonnable.
- **Les joueurs doivent noter sur leur carte de score leur horaire d'arrivée.**

- **L'absence d'horaire sur la carte d'une partie sera sanctionné par un point de pénalité pour tous les joueurs concernés.**
- **Ce règlement sera appliqué sur les compétitions.**
- Les participants seront préalablement avertis, lors de la publication des départs, qu'ils seront pénalisés s'ils sont en infraction avec cette règle.
- Le comité de l'épreuve est chargé de tout ce qui concerne cette règle.

Pratique du *Prêts ? Jouez !* aussi appelé *Ready Golf*

La Commission du Golf Entreprises demande à **tous les participants à toutes les compétitions qu'elle organise** de pratiquer le *Prêts ? Jouez !* (Ready Golf).

Le principe en est simple : **si le joueur qui doit jouer n'est pas prêt à jouer (pour quelque raison que ce soit), tout autre joueur de la partie, qui serait prêt à jouer, peut jouer avant lui.**

Bien entendu, le joueur qui veut jouer avant son tour doit avertir, avant de jouer son coup, le joueur concerné, et ce dernier doit l'autoriser à jouer avant lui. De plus, tout cela doit être fait en totale sécurité.

Ce principe doit être appliqué à tout moment : sur les départs, sur le parcours, autour des greens et sur les greens.

Bien sûr, la pratique du *Prêts ? Jouez !* doit s'ajouter, et non pas se substituer, aux autres habitudes permettant d'améliorer le temps de jeu !

INDEX : GESTION

Généralités

Les participants jouent les différentes compétitions avec leur index tel qu'il figure dans le fichier des index de la Fédération Française de Golf.

Gestion des Index

Pour toutes les compétitions du CHIC et à l'exception des rencontres en double, les cartes de score sont prises en compte pour la gestion des index et sont à valider par le club sur le terrain duquel est organisée la rencontre.

Le Comité de l'épreuve est responsable de l'application de cette règle.

REGLEMENT PARTICULIER

Les conditions du règlement particulier priment sur celles du règlement général.

1. TÂCHE DU COORDINATEUR

- Assurer la bonne application du règlement.
- Assurer la liaison avec les différents responsables.
- Assurer le suivi des scores tout au long du championnat.
- Contacter les golfs pour les compétitions à venir.
- Définir avec eux les coûts et modalités de jeu.
- Collecter les inscriptions et constituer les parties.
- S'assurer que le golf ramène les index sous 35.4.
- Gérer et proclamer les résultats.
- S'assurer que ceux-ci sont bien transmis à la FFG par les golfs en fin de chaque partie.
- S'assurer que le golf saisit dans RMS la case "entreprise".

2. ASSOCIATIONS SPORTIVES AUTORISÉES À PARTICIPER :

Pour participer au CHIC (Championnat Inter-entreprises de la ligue du Centre-Val de Loire), les **Associations Sportives d'Entreprises doivent avoir leur siège dans le ressort de celle-ci**, et être affiliées, ou en instance d'affiliation, à la **ffgolf**.

Une **Association Sportive d'Entreprise** ne sera considérée en instance d'affiliation que si elle peut prouver l'envoi de sa demande, avant la 1^{ère} rencontre.

Le **(CHIC)** est limité à 20 équipes (**soit 80 joueurs maximum**), par journée de Championnat et pour une saison.

Il est possible de regrouper 2 Associations Sportives pour créer une équipe.

3. JOUEURS AUTORISÉS À PARTICIPER :

Le terme joueur s'applique **indistinctement** aux femmes et aux hommes.

Le championnat est ouvert aux équipes des entreprises composées pour leurs employés, retraités et préretraités ainsi qu'à leur famille (conjoint et enfants) ainsi qu'à des joueurs extérieurs à condition qu'ils soient « **obligatoirement** » rattachés à l'Association Sportive.

A toute période de l'année, un nouveau joueur peut être admis dans une équipe inscrite dans le championnat en cours, sous condition de validation des critères déjà mentionnés et sur demande auprès des membres de la Commission du Golf Entreprises.

Un joueur ne peut faire partie que d'une seule équipe.

Tout participant doit être licencié à la Fédération Française de Golf. Il doit être membre d'une A.S. Golf d'Entreprises, inscrite dans la Ligue du Centre – Val de Loire, ou d'une A.S. Golf avec terrain.

Un joueur ayant sa licence dans un golf avec terrain doit obligatoirement être rattaché, au travers de l'Extranet de la ffgolf, à l'A.S. de l'entreprise qu'il représente.

Les joueurs ayant une licence **Indépendant sont interdits.**

Tout joueur doit avoir fait enregistrer son **certificat médical ou son questionnaire de santé**, auprès de la **ffgolf** avant toute inscription à une compétition.

Les joueurs doivent utiliser uniquement des clubs et des balles approuvés par la **ffgolf**.

L'usage des voiturettes est strictement interdit, sauf pour les joueurs handisports titulaires d'un *médical pass* délivré par l'**Association Européenne de Golf**.

4. INSCRIPTION DES ÉQUIPES AU CHAMPIONNAT :

Le **(CHIC)** est limité à 20 équipes par journée de Championnat et pour une saison.

La **date limite** pour la **réinscription** d'une équipe est fixée au **31 janvier** de l'**année du** championnat et le **1er mars** pour les nouvelles AS, **dans la limite des places disponibles**.

Les équipes inscrites l'année N sont prioritaires pour disputer le CHIC l'année N+1.

La **Constitution d'une équipe mixte** est obligatoire si une équipe à moins de 18 participations dans l'année (pour 6 journée) sous peine de se voir remplacer.

L'intégration d'une nouvelle équipe, dans le CHIC, s'effectue seulement sur **forfait** d'une équipe inscrite l'année précédente.

La demande **d'intégration d'une nouvelle équipe** s'effectue par mail à gecvdl@gmail.com, auprès de la Commission Golf Entreprise qui traite les demandes par ordre d'arrivées.

5. INSCRIRE LES JOUEURS AU CHAMPIONNAT :

L'inscription des joueurs se fait **exclusivement** par **Extranet**.

6. COMPOSITION DES ÉQUIPES :

Une équipe est composée de **4 joueurs maximum** par journée de championnat.

Dans le cas de 2 AS regroupées, chacune présentera 2 joueurs ou 1 et 3 joueurs ou 0 et 4 joueurs

7. INSCRIRE LES JOUEURS À UNE RENCONTRE :

L'inscription des joueurs à une rencontre se fait **exclusivement** par l'intermédiaire d'Extranet **ffgolf**.

A chaque rencontre et dans chaque équipe, un des participants est désigné comme **capitaine**. Il répond de tout ce qui concerne son équipe.

La date limite est fixée au **samedi soir de la semaine précédant la rencontre**.

Toute inscription non faite dans les délais entraînera le forfait pour la rencontre de l'équipe concernée.

Tous changements de joueurs au-delà de la publication des départs s'effectuent auprès du golf en **ayant informé l'organisation du CHIC par mail**.

8. LIMITATION DES INDEX

Les index ne sont pas limités mais ils sont **ramenés à 35.4** pour la prise en compte des résultats par équipes.

9. LIEUX DES COMPÉTITIONS :

Toutes les compétitions se déroulent exclusivement sur les terrains des golfs de la Ligue du Centre – Val de Loire entre les mois de mars et d'octobre (sauf en août) et se jouent sur un tour conventionnel de 18 trous.

10. ORDRE DES DÉPARTS :

L'**ordre des départs** est établi selon la proximité des équipes, par le coordinateur.

En principe, les joueurs d'une même entreprise ne devraient pas jouer dans une même partie.

11. ORGANISATION DES JOURNÉES DE CHAMPIONNAT :

Le Championnat **CHIC** est composé d'une seule poule constituée de 20 équipes maximum.

Le championnat **CHIC** se dispute sur 6 journées.

Le **Tour 1** et le **Tour 6** se jouent en scramble. Le classement se fait par addition des **2 scores** de chaque équipe.

Cas particuliers du scramble :

Une équipe peut être constituée d'un seul joueur.

Un joueur d'une équipe peut jouer quelques trous sans jouer la partie complète.

Pour les **Tours 2 à 5**, qui se jouent en **simple stableford Net**, le classement se fait par addition des **3 meilleurs scores** de chaque équipe, le 4^{ème} score est comptabilisé en 100^{ème} pour l'équipe. Exemple ; 4 joueurs font 30 points, le total sera de $(30 \times 3) + (30) = 90,30$.

En cas d'ex-aequo, les équipes marqueront le même score attribué à leur rang.

La place de l'équipe obtient des points selon le barème suivant :

1^{er}=24 points, 2^{ème} =21 points, etc. : 19, 17, 16, 15, 14, 13, 12, 11, 10, 9, 8, 7, 6, 5, 4, 3,2,1 point par équipe.

Une équipe **forfait** marque **0 point**.

Le classement est obtenu par addition des points marqués à chaque rencontre. L'équipe ayant obtenue le plus de points à l'issue des 6 journées est déclarée vainqueur du CHIC.

En cas d'égalité, le départage se fait sur le nombre de 1^{ère} places aux rencontres, puis sur le nombre de 2^{ème} places, etc.

En cas d'égalité persistante, le départage se fait sur le total des scores des 6 rencontres.

12. TROPHÉE :

Une Coupe est confiée pour 1 an à l'équipe Championne de la ligue (gravure à la charge de l'équipe).

13. LOTS : GIVE AND TAKE (DONNE ET PREND) :

Le dernier jour, il est de coutume que les équipes apportent des cadeaux pour les autres équipes. Les lots sont remis aux membres de la commission de la Ligue du Centre. Ils seront donnés aux différentes équipes suivant le classement final. Une équipe n'ayant pas apporté de lots ne pourra prétendre en recevoir.

14. COORDONNÉES DES CAPITAINES 2024 :

CSA BA 123	Claude ROULLAND	clauderoulland@gmail.com	(07).86.04.45.43
OSSLO	Thierry COUPEAU	thierry.coupeau45@gmail.com	(06) 63 97 76 04
ASPM Tours	Jean Marc LAFON	jeanmarc.lafon@neuf.fr	(06) 83 83 86 25
GAZELEC 45	Bernard PETIT	gazelecorleans@orange.fr	(06) 78 99 42 94
JOHN DEERE	David CREVEL	creveldavid@johndeere.com	(06) 60 45 59 59
DIOR	Françoise SPAGNOL	fspagnol@research.lvmh-pc.com	(06) 09 70 06 66
USFEN 37	Luc MASSE	massluc@free.fr	(06) 31 46 11 78
SERVIER	Sylvain DE BROUCKER	sylvain.de-broucker@servier.com	(06) 61 22 17 07
AS MINORANGE CVL	Denis PERROT	dperrot22@gmail.com	(06) 21 45 51 42
IBM	Jean BERTRAND	jhمبرtrand@gmail.com	(06) 84 14 69 24
ASPTT 45	Bertrand CASTAGNETTI	bebnathlon@wanadoo.fr	(06) 73 19 39 08

ASTOM	Patrice MARCHAND	patrice.marchand@orleans-agglo.fr	(06) 74 79 26 34
GOLF ANTARTIC CLUB	Philippe MOLVOT	molvot.philippe@neuf.fr	(07) 84 43 88 82
DELPHARM	Fabien PONCELET	fabien.poncelet@orange.fr	(06).08.17.86.69
2FOPEN_JS45	Jean Philippe BOREL	jeanphilippeborel@free.fr	(06) 95 70 13 26
GAZELEC 36	Francis MENDEZ	francis.mendez6@orange.fr	(06) 82 44 51 17
CSA BA 705	Gilles VERGNERIE	gilles@vergnerie.org	(06) 27 62 14 62
ASTAG	Philippe DAILLET	philippe.daillet@free.fr	(07) 49 73 40 74
THALES ST AUBIN	Laurent BOUTEILLY	l.bouteilly@orange.fr laurent.golf.lfsa@gmail.com	(06) 21 07 47 56
ROTO SPORTS	Alexandre VERRIER	averrier@gmail.com	(06) 80 40 18 05

15. CALENDRIER 2024 :

TOUR	DATE Formule	Formule	Green-fee Horaires	Terrain de la rencontre
1	04.05.24	Scramble Net à 2 Départs à 4 joueurs toutes les 10 minutes	39 € 9h30	Golf du Château de Cheverny 41170 – Cheverny 02.54.79.24.70
2	18.05.24	Simple Stableford NET Départs à 3 joueurs toutes les 10 minutes	38 € 9h00	Golf du Val de l'Indre 36320 – Villedieu sur Indre 02.54.26.59.44
3	01.06.24	Simple Stableford NET Départs à 3 joueurs toutes les 10 minutes	36 € 9h00	Golf de La Picardière 18100 – Vierzon

				02.48.75.21.43
4	15.06.24	Simple Stableford NET Départs à 3 joueurs toutes les 10 minutes	42 € 9h00	Golf de Tours-Ardrée 37760 – St Antoine du Rocher 02.47.56.77.38
5	07.09.24	Simple Stableford NET Départs à 3 joueurs toutes les 10 minutes	35 € 9h00	Golf de Sully-sur-Loire 45600 – Viglain 02.38.36.52.08
6	28.09.24	Scramble Net à 2 Départs Shot gun + déjeuner sur place + remise des prix	35 € + repas 25 € 9 h 00	Golf de Marcilly Domaine de la Plaine 45240 – Marcilly-en-Villette 02.38.76.11.73

Journée de rattrapage : 21/09 Lieu à définir

16. RÉUNION ANNUELLE DES A.S. D'ENTREPRISES

Date	Horaire	Golf d'accueil
7 décembre 2024	10h00-12h	Golf de Marcilly

17. REMERCIEMENTS :

Nos remerciements vont :

- à toutes les **Associations Sportives d'Entreprises** qui ont participé, tout au long de la saison, au championnat.
- à tous les **golfs de la Ligue du Centre** qui nous reçoivent pour leur excellent accueil et le travail des green-keepers.
- à tous ceux qui nous ont aidés et soutenus par la qualité de leur collaboration et leur disponibilité au service du **CHIC** et notamment à **Denis Perrot "homme de coeur au service des autres"**.